

Maintien du Service National Technique

Après avoir confié au CMN, la maîtrise d'ouvrage sur les monuments historiques dont il a la gestion, prévoyant ainsi le transfert de 33 emplois à partir des DRAC/SDAP(13), du SNT (10) et de l'EMOC (10), voici que le rapport de messieurs Christophe Vallet et Georges Debiesse, sur le rapprochement entre l'EMOC et le SNT, confirme la « nécessité » de créer un nouvel établissement public de maîtrise d'ouvrage pour le ministère de la culture, supprimant ainsi un service de l'Etat dont la compétence n'est pourtant plus à démontrer.

Les personnels du SNT ont exprimé leur inquiétude par une lettre ouverte du 3 juin 2009 à Madame le ministre.

Les organisations syndicales avaient déjà dénoncé la précipitation soudaine du transfert de la maîtrise d'ouvrage au CMN. D'ailleurs aucune demande de candidature n'a été proposée par les agents du SNT sur les postes créés par le CMN.

Ce rapprochement SNT-EMOC, imposé par le ministère, ne fait que répondre à la pression de la RGPP visant à réduire les effectifs, à détruire les services et à imposer le tout Etablissement Public.

Cette poursuite du désengagement de l'État engendrera une détérioration des conditions de travail, une énième remise en cause des garanties statutaires (les titulaires du SNT se verraient placés sur des contrats), une détérioration des missions vers de probables externalisations.

L'intersyndicale du Ministère de la Culture exige le maintien du SNT.

Paris, le 11 juin 2009.